

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 19 mars 2012

COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCATION
27 février 2012

L'an deux mil douze
le DIX NEUF MARS à vingt heures trente
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger SERVER, Maire.

Étaient présents :

MM, Pascal LELIEVRE, René TROTTIER, Mme Myriam LAMBERT Adjoints,
Mmes Françoise DENIAU, Brigitte BRUNEAU, Patricia LAVALLIERE,
Laure ROUSSEAU, Christelle PANIER, MM., Didier CHEVREUIL, Daniel
BARBER, Jean-Pierre LECOQ, RP Patrick HALA
Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRESENTS 13

VOTANTS 15

Absents excusés :

MM. François FILLON, Christian de GRANDMAISON,

Procurations :

M. François FILLON donne procuration à M. Roger SERVER

M. Christian de GRANDMAISON donne procuration à M. Daniel BARBER

Secrétaire de séance : Madame Christelle PANIER

ORDRE DU JOUR

- 1 - Attribution des subventions 2012
- 2 - Choix des entreprises de menuiserie pour les travaux d'entretien de la salle des fêtes
- 3 - Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection des plafonds de la grande salle et du hall de la salle des fêtes
- 4 - Choix de l'entreprise pour les travaux d'électricité et de plomberie à la salle des fêtes
- 5 - Choix de l'entreprise de peinture et revêtement muraux pour les travaux d'entretien de la salle des fêtes
- 6 - Choix de l'entreprise pour les travaux de couverture à la salle des fêtes
- 7 - Choix de l'entreprise pour la fourniture d'une tondeuse
- 8 - Taux d'imposition 2012
- 9 - Compte administratif 2011 : Budget général
- 10 - Compte de gestion 2011 : Budget général
- 11- Affectation du résultat de fonctionnement 2011
- 12 - Budget Primitif 2012: Budget Général
- 13 - Tarifs de location de la salle des fêtes en 2013
- 14 - Tarifs de location de la salle Reverdy en 2013

1 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2012 -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions figurant dans le tableau ci-joint.

2 – CHOIX DES ENTREPRISES DE MENUISERIE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN À LA SALLE DES FETES -

- Après comparaison et analyse des offres, le groupe de travail, qui s'est réuni le 14 mars 2012, propose de retenir les offres les mieux disantes, soit :

• *Entreprise Jean-Yves PANIER de Solesmes pour :*

- . Fourniture et pose d'un bloc porte pour la loge du théâtre
- . La motorisation des 5 volets roulants de la grande salle
- . Fourniture et pose d'une porte pour l'accès aux anciens vestiaires
- . Fourniture et pose de doubles vitrages isolants pour les 2 fenêtres de la cuisine
- . Fourniture et pose d'un stratifié pour le bar de la grande salle

Pour un montant total de 5 564.93 € TTC

• *Entreprise Pierre MARTIN de Solesmes pour :*

- . La fourniture et la pose de portes battantes pour l'aménagement d'un placard sous la scène de la grande salle
- . Fourniture et pose d'une porte quatre vantaux avec tablette pour accès à la salle de rangement
- . Couvre joint pour la jonction parquet/carrelage de la grande salle

Pour un montant total TTC de 2 998.37 €

• *Entreprise DABIN de Sablé pour :*

- . Remplacement de 4 issues de secours
- . Remplacement de la porte d'entrée

Pour un montant total TTC de 16 021.62 €

Soit un total pour la menuiserie de 24 581.92 € TTC

Madame Christelle PANIER ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition des travaux de menuiserie ci-dessus.

3 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES PLAFONDS DE LA GRANDE SALLE ET DU HALL DE LA SALLE DES FETES -

- Après comparaison et analyse des offres, le groupe de travail, qui s'est réuni le 14 mars 2012, propose de retenir l'offre mieux disante suivante : QUALIPLAQUE de Chateaufort sur Sarthe

Pour un montant total TTC de 16 159.75 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à l'entreprise QUALIPLAQUE de Chateaufort sur Sarthe pour un montant TTC de 16 159.75 €.

4 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE PLOMBERIE À LA SALLE DES FETES -

Après comparaison et analyse des offres, le groupe de travail, qui s'est réuni le 14 mars 2012, propose de retenir l'offre mieux disante suivante : ELEC EAU de SABLE SUR SARTHE pour un montant total TTC de 20 565.46 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise ELEC EAU de Sablé-sur-Sarthe pour les travaux d'électricité à la salle des fêtes pour un montant total de 20 565.46 € TTC.

5 – CHOIX DE L'ENTREPRISE DE PEINTURE ET REVETEMENTS MURAUX POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA SALLE DES FETES -

Après comparaison et analyse des offres, le groupe de travail, qui s'est réuni le 14 mars 2012, propose de retenir l'offre mieux disante suivante : DUCLOS de Sablé-sur-Sarthe pour un montant total TTC de 18 979.76 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise DUCLOS de Sablé-sur-Sarthe pour les travaux de peinture et revêtements muraux à la salle des fêtes pour un montant total de 18 979.76 € TTC.

6 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE COUVERTURE À LA SALLE DES FETES -

Après comparaison et analyse des offres, le groupe de travail, qui s'est réuni le 14 mars 2012, propose de retenir l'offre mieux disante de la SARL MICHEL de Sablé pour un montant total TTC de 4 128.59 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise MICHEL de Sablé pour un montant de 4 128.59 € TTC.

7 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE DU TONDEUSE -

Après comparaison et analyse des offres, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise GELOT de Sablé-sur-Sarthe, pour un montant total TTC de 1 829.68 €.

8 - TAUX D'IMPOSITION 2012 -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter en 2012 les taux d'imposition et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation	8.16 % (Idem depuis 2005),
- Taxe Foncier Bâti	15.06 % (Idem depuis 2005),
- Taxe Foncier Non Bâti	24.78 % (Idem depuis 2005),

9 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 BUDGET GÉNÉRAL -

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2011 de la Commune. Le compte administratif s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

. Total des dépenses de l'exercice	785 875.16 €
. Total des recettes de l'exercice	967 722.77 €
. Résultat de l'exercice	+ 181 847.61 €
. Résultat antérieur reporté	+ 261 697.12 €
<u>. Résultat de clôture</u>	<u>+ 443 544.73 €</u>

Section d'investissement

. Total des dépenses de l'exercice	355 336.26 €
. Total des recettes de l'exercice	82 489.52 €
. Résultat de l'exercice	- 272 846.74 €
. Résultat antérieur reporté	+ 107 039.27 €
<u>. Résultat global de clôture</u>	<u>- 165 807.47€</u>

Résultat de l'exercice : - 90 999.13 €

Résultat global de clôture : + 277 737.26 €

Reste à réaliser :

. Recettes	111 298 €
. Dépenses	249 500 €

Monsieur le Maire quitte ensuite la séance pendant que le Conseil délibère et se prononce sur le compte administratif proposé par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Doyen de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 du budget général.

10 - COMPTE DE GESTION 2011 BUDGET GÉNÉRAL -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011 -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice,
- Considérant que pour établir le budget primitif
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de FONCTIONNEMENT de :

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent (+) / Déficit (-) : 261 697.12 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) / Déficit (-) : + 181 847.61 €

Soit un résultat à affecter :

(C) = A + B : + 443 544.73 €

Considérant POUR MÉMOIRE que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 159 753.33 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(D) : - 165 807.47 €

Solde des restes à réaliser en investissement RAR Dépenses : 249 500 €

(E) Excédent (+) / Déficit (-) : - 138 202 € RAR Recettes : 111 298 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE :

Besoin à couvrir : (F) : D + E : 304 009.47 €

Solde (G) : C - F : + 139 535.26 €

Affectation complémentaire éventuelle (si G > 0) : 135 990.53 €

- d'affecter en réserve (compte 1068) : 440 000,00 €
- d'affecter à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 3 544.73 €

12 - BUDGET PRIMITIF 2012 BUDGET GÉNÉRAL -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2012 – Budget Général - :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 1 026 676.73 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 1 040 193.36 €

13 - TARIFS DE LOCATION 2013 DE LA SALLE DES FETES -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'e fixer comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2013 :

A - Pour les associations de Solesmes :

* Nombre de locations gratuites pour les associations de Solesmes :

2 week-end ou : 5 jours non consécutifs en semaine/an

ou : 1 week-end et 3 jours non consécutifs en semaine/an

* Tarifs en dehors des locations gratuites

Grande Salle + cuisine : Journée du lundi au vendredi : 190 € en 2013 (190 € en 2012)
Week-end : 250 € en 2013 (250 € en 2012)

Grande Salle + Petite Salle + cuisine : Journée du lundi au vendredi : 250 € en 2013 (250 € en 2012)
Week-end : 320 € en 2013 (320 € en 2012)

B - Pour les associations hors Solesmes, entreprises et particuliers, etc... :

* Grande Salle + cuisine : Journée du lundi au vendredi :
350 € en 2013 (380 € en 2012)
Week-end : 500 € en 2013 (480 € en 2012),

* Petite Salle + cuisine : Journée du lundi au vendredi :
250 € en 2013 (250 € en 2012)
Week-end : 350 € en 2013 (330 € en 2012)

* Grande Salle + Petite Salle + cuisine : Journée du lundi au vendredi :
390 € en 2013 (390 € en 2012)
Week-end : 560 € en 2013 (540 € en 2012)

C – Organisation de réunion en ½ journée en semaine:

(Sachant que pour une matinée les clés doivent être remises au plus tard à 14 h dans la boîte aux lettres de la mairie et en après-midi les clés doivent être remises au plus tard à 19 h dans la boîte aux lettres de la mairie) :

* Grande Salle sans cuisine : ½ journée : 140 € en 2013 (135 € en 2012)
* Grande Salle + cuisine : ½ journée: 200 € en 2013 (190 € en 2012)
* Petite salle sans cuisine : ½ journée : 70 € en 2013 (70 € en 2012)
* Petite Salle + cuisine : ½ journée : 115 € en 2013 (115 € en 2012)

14 - TARIF DE LOCATION 2013 DE LA SALLE REVERDY -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif pour la location de la salle Reverdy pour un vin d'honneur, un diaporama ou une conférence, à **50 € par journée en 2013** (Idem depuis 2007).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.